

**MODE D'EMPLOI DU
 DISPOSITIF D'ANCRAGE
 POUR TROU DANS LE BÉTON**
 N° Prod. V8222120
 N° Mod. CP-12010-1



ATTENTION!

Les présentes instructions doivent être lues et comprises par toutes les personnes utilisant ce dispositif. L'usage incorrect de ce dispositif pourrait entraîner des blessures graves ou la mort. Ce produit doit être utilisé en stricte conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux de l'OSHA. Tous les utilisateurs doivent suivre des séances de formation et d'instruction à intervalles réguliers. Ce dispositif être utilisé uniquement avec des systèmes d'arrêt de chute conformes aux normes ANSI et OSHA. Ce dispositif doit être installé conformément aux instructions indiquées et doit être inspecté avant et après chaque utilisation. Si ce dispositif a servi à arrêter une chute ou à été soumis à tout autre incident préjudiciable, il doit être mis hors service et détruit conformément aux instructions.

CONDITIONS D'UTILISATION ET SPÉCIFICATIONS

- Suivez toutes les instructions du fabricant.
- **Pour PROTECTION ANTICHUTE uniquement.**
- Pour utilisation dans un substrat en béton uniquement.
- NE PAS utiliser sur du béton humide ou non durci.
- Le béton doit avoir une résistance à la compression d'au moins 3 000 lb/po².
- Toujours inspecter avant l'utilisation.
- À l'usage exclusif d'un personnel qualifié en protection antichute.
- Utiliser uniquement des connecteurs et mousquetons compatibles avec ce dispositif.
- Ce dispositif ne doit pas être utilisé à des fins autre qu'un ancrage.
- La capacité nominale du dispositif d'ancrage est de 5 000 lb par utilisateur individuel, jusqu'à 310 lb.
- NE PAS UTILISER dans l'acier, du bois ou tout substrat autre que du béton.

INSPECTION

- Vérifier que le dispositif est droit et qu'il fonctionne bien.
- Vérifier que l'étiquette est bien apposée au dispositif.
- Vérifier que le levier rétractable n'est pas déformé ou endommagé.
- Vérifier que les câbles rétractables ne sont ni enchevêtrés, ni effilochés, ni endommagés.
- Vérifier que les pièces métalliques ne sont pas endommagées.
- Vérifier que les cales fonctionnent bien et qu'il n'y a pas d'ébarbures métalliques.
- Inspecter toujours soigneusement un trou préalablement percé avant de le réutiliser.

RANGEMENT ET NETTOYAGE

- Nettoyer le dispositif à l'air comprimé après chaque utilisation.
- Ranger dans un endroit propre et sec.
- Ranger dans un endroit sûr et verrouillé.
- Ranger et entreposer à la fin de chaque journée de travail.
- Vérifier que les pièces métalliques ne sont pas endommagées.
- Vérifier que les cales fonctionnent bien et qu'il n'y a pas d'ébarbures métalliques.
- Inspecter toujours soigneusement un trou préalablement percé avant de le réutiliser.

MISE AU REBUT

- Mettre le dispositif au rebut chaque fois qu'une chute a eu lieu.
- Mettre le dispositif au rebut si les câbles sont enchevêtrés ou effilochés.
- Mettre le dispositif au rebut si le levier rétractable, la virole d'arrêt ou la cale est déformée ou endommagée
- Mettre le dispositif au rebut si le mouvement de rétraction est abrupt ou entravé.
- Une mise au rebut adéquate exige que les deux cales soient sectionnées des câbles rétractables et que toutes les pièces soient jetées.

CONDITIONS NÉCESSAIRES CONCERNANT LE PERÇAGE ET L'EMPLACEMENT DES TROUS :

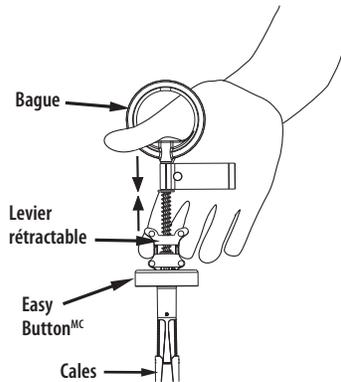
- Les trous d'ancrage doivent être forés uniquement à l'aide d'une perceuse à percussion et en utilisant des mèches de 3/4 po pour usage industriel.
- **NE JAMAIS UTILISER UNE MÈCHE DÉFORMÉE.**
- Le trou doit être foré (percé) droit et parallèle et sa paroi interne doit être lisse et uniforme.
- Le trou doit avoir une profondeur minimale de 3 po dans le substrat.
- Le trou doit être nettoyé à l'air comprimé pour évacuer tout débris restant après le perçage
- Si un ancien trou est réutilisé, inspecter soigneusement pour vérifier qu'il n'y a pas de débris et que la surface est bien uniforme. Si nécessaire, percer un autre trou qui convienne.
- Si le béton a une épaisseur de 12 po et une largeur de 12 po (ou plus), le trou doit être situé à au moins à 6 po de tout bord ou angle.
- Si le béton a une épaisseur de 10 po et une largeur de 16 po (ou plus), le trou doit être situé à au moins à 8 po de tout bord ou angle.
- Si le béton a une épaisseur de 8 po et une largeur de 20 po (ou plus), le trou doit être situé à au moins à 10 po de tout bord ou angle.
- Si le béton a une épaisseur de 5 po (ou plus), le trou doit être situé à au moins à 12 po de tout bord ou angle.

VÉRIFIER QUE CETTE ÉTIQUETTE EST APPOSÉE AU DISPOSITIF.

INSTALLATION

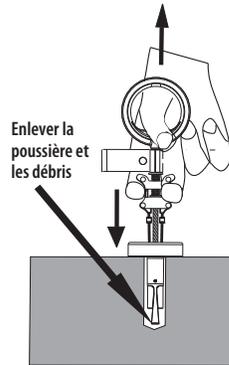
ÉTAPE 1

Passer le pouce à travers la bague et tirer le levier rétractable pour retirer les cales.



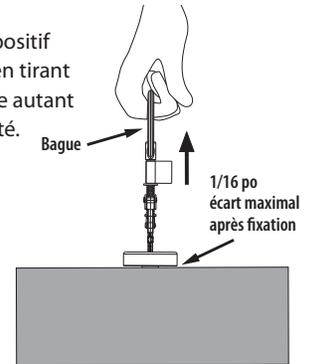
ÉTAPE 2

Introduire le dispositif d'ancrage dans le trou jusqu'à ce que la pièce Easy Button^{MC} repose sur l'ouverture du trou. Maintenir le levier rétractable à niveau tout en le relâchant progressivement.



ÉTAPE 3

Fixer le dispositif d'ancrage en tirant sur la bague autant que souhaité.

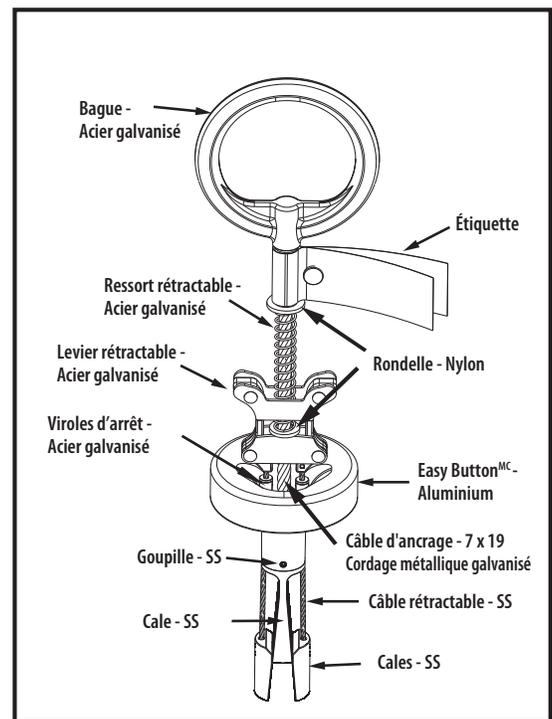
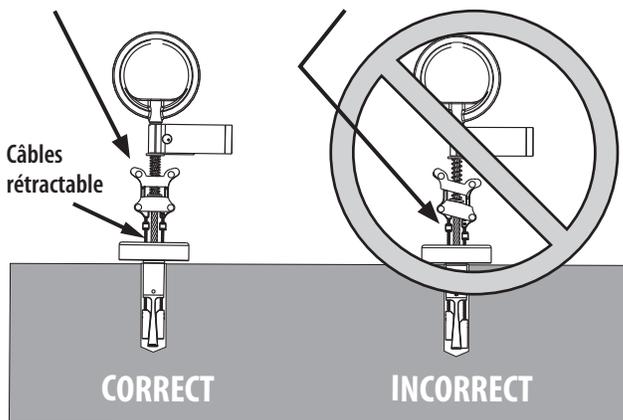


ATTENTION :

Vérifier que le levier rétractable est à niveau pour éviter tout enchevêtrement des câbles rétractables.

INCORRECT:

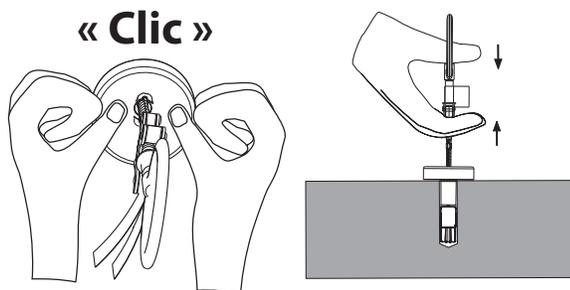
Une telle utilisation causera un enchevêtrement des câbles et endommagera le trou d'ancrage!



RETRAIT :

ÉTAPE 1

Pour dégager, pousser la pièce Easy Button^{MC} avec les deux pouces ou les paumes de la main pour débloquer les cales. Si le dispositif d'ancrage ne se dégage pas, taper sur la pièce Easy Button^{MC} avec un objet disponible.



ÉTAPE 2

Puis, rétracter le levier et retirer le dispositif d'ancrage du trou.

GARANTIE

Les produits SureWerx sont garantis exempts de défauts de fabrication et de matériaux pour une période de deux ans à partir de la date d'installation ou d'utilisation par le propriétaire, à condition que cette période ne dépasse pas deux ans à compter de la date d'expédition. SureWerx s'engage à réparer ou remplacer rapidement tout produit défectueux, moyennant une notification écrite. SureWerx se réserve le droit de renvoyer tout produit défectueux en usine à des fins d'inspection avant d'effectuer une réparation ou un remplacement. La garantie ne couvre pas l'endommagement de l'équipement en raison de l'usure, d'un usage abusif, de dommages survenus durant le transport ou de tout autre dommage échappant au contrôle de SureWerx. La présente garantie n'est valable que pour l'acheteur initial, est la seule applicable à tous nos produits et remplace toute autre garantie expresse ou implicite.